



COMMUNE DE LE BOULAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017 COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 30 juin 2017

Le six juillet deux mil dix-sept, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, maire.

Etaient présents : Mme WERTHEIMER Stéphanie, Maire, Mmes : BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, OUDIN Muriel, RENARD Martine, MM : BEGEY Stéphane, GARET Christian, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, MICHENEAU Christian, PRIMAULT Stéphane, QUID'BEUF Marc, TERCINET Fabrice

Absent excusé : M. BRUNEAU Jean-Luc
Absent : M. ROUSSEAU Christophe

Madame Véronique BOUHOURS a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'inscrire trois sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- Délibération sur la convention du refuge animalier
- Délibération d'approbation des règlements des services périscolaires
- Délibération d'intention pour l'aménagement d'un city parc

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 31 août 2017

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1 juin 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes : Approbation des statuts

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de la Communauté de Commune du Castelrenaudais ont été approuvés par le Conseil Communautaire le 19 juin dernier, validant ainsi la compétence «transport collectif des écoles maternelles et élémentaires publiques en direction de l'équipement aquatique intercommunal Castel'eau au cours de l'année scolaire. Le Conseil Municipal doit aussi approuver cette modification de statut. Le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

Communauté de Communes : Rapport ordures ménagères 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Communauté de Communes : Rapport annuel assainissement non collectif 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ressources humaines : Convention de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire et Madame l'adjointe déléguée aux affaires scolaires proposent au Conseil Municipal la possibilité de promouvoir deux agents de l'école au grade d'adjoint principal 2^{ème} classe. Le Conseil Municipal approuve la création de ces deux postes à l'unanimité.

Marché public : restauration scolaire

Madame le Maire donne la parole à Mme Muriel OUDIN, adjointe déléguée aux affaires scolaires, qui informe le Conseil Municipal que 3 prestataires ont déposé leurs offres pour la restauration scolaire : Convivio, Sogères et Esat des Courtis. Après le rapport de la commission restauration scolaire qui propose l'ESAT des Courtis comme prestataire pour les 3 prochaines années, le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité.

Enseignement-Jeunesse : tarifs municipaux restauration scolaire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un tableau avec différentes propositions de tarifs avec divers taux d'augmentation pour les repas du restaurant scolaire ainsi qu'une analyse des dépenses concernant ce service. Les tarifs pour 2017-2018 resteront à l'identique: repas enfant, 3 € 13 et repas adulte, 4 € 30. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Enseignement-Jeunesse : tarifs municipaux pour les frais de fonctionnement liés au service de bus

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions concernant le transport des enfants vers l'école suite à la reprise de service par la Région Centre Val-de-Loire et la Communauté de Communes du Castelrenaudais. Il apparaît effectivement que le coût du transport est pris en charge par la Région mais pas les frais de fonctionnement communaux générés par ce service. Après une tour de table, il est proposé que la commune facture les frais de fonctionnement liés à ce service de bus pour un montant de 35 € par trimestre. Le Conseil Municipal approuve à la majorité ce nouveau tarif.

Enseignement-Jeunesse : transport vers l'ALSH

Madame le Maire propose à Madame l'adjointe aux affaires scolaire d'expliquer les démarches pour le transport en taxi les mercredis scolaires vers l'ALSH de Nouzilly. Deux solutions s'offrent à nous : conserver un taxi de 8 places pour un montant de trajet de 50 € ou un taxi de 7 places pour un montant de trajet de 30 €. L'adjointe rappelle que nous avons atteint le nombre de 7 enfants deux fois dans l'année et que majoritairement, il y avait 4 à 5 enfants seulement. Le Conseil Municipal souhaite conserver l'offre pour 8 places à 50 € par trajet.

Patrimoine : sortie de l'actif

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a dû investir dans un nouveau tracteur tondeuse. Afin de pouvoir négocier le prix à 3 000 euros maximum, il a été proposé par le fournisseur de reprendre l'ancien tracteur tondeuse. Le tracteur fait partie de l'actif. En conséquence, Madame le Maire propose de voter la sortie de l'ancien tracteur tondeuse du patrimoine. Le Conseil Municipal approuve cette sortie du patrimoine à l'unanimité.

Finances : décision modificative n°2 budget général

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la plastifieuse de l'école est en panne et irrécupérable. Vu l'absolue nécessité de ce matériel pour l'école, nous devons faire l'acquisition d'une nouvelle plastifieuse. Son coût : 140 euros. De plus, nous devons effectuer le remboursement de la facture transport scolaire de Madame Bourgelle. Nous lui avons facturé pour une année au lieu d'un trimestre. Enfin, pour l'aménagement du bureau et des sanitaires du centre technique municipal pour lequel des subventions ont été demandées, une somme de 7 369 euros supplémentaires nous a été allouée par rapport à nos prévisions. Cela nous permet donc de finaliser des travaux en 2017 alors qu'ils étaient prévus pour 2018. Madame le Maire propose donc la décision modificative pour le budget communal reprenant la totalité de ces informations. Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité

Finances : décision modificative n°1 budget assainissement

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors du passage des opérations de reprise sur subvention, il apparaissait une différence négative de 36 euros sur le budget primitif. Afin de permettre ces opérations d'ordre il est nécessaire de prendre une décision modificative augmentant de 36 euros les reprises de subventions. Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

Assainissement : exonération redevance assainissement bâtiments communaux

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'après recherche dans les délibérations antérieures, il n'apparaît pas de délibération permettant les bâtiments communaux d'être exonérés des redevances d'assainissement. Vu que ce service est géré par les employés communaux, le Conseil Municipal souhaite exonérer ses propres bâtiments communaux de la redevance d'assainissement due au budget annexe. Il convient donc de délibérer afin de permettre une exonération des dits bâtiments. Le Conseil Municipal approuve cette exonération à l'unanimité.

Assainissement : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement est fait. Il convient donc de l'approuver. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Animaux : convention avec un refuge animalier

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une chienne errante a été rapportée en mairie, il y a environ 2 semaines. Cette dernière difficulté, qui fait suite à nombre d'autres cas, nous a décidés à contacter plusieurs refuges et de passer une convention avec l'un d'entre eux puisque la dernière convention avec Neuillé-Le-Lierre est caduque.. Madame Le Maire propose « Fourrière Animal 37 ». Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

Enseignement-Jeunesse : règlements périscolaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les règlements périscolaires ont été modifiés. Afin de les rendre applicables, il faut qu'ils soient acceptés par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte les nouveaux règlements à l'unanimité.

Travaux : City Park

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des démarches ont été effectuées auprès d'entreprises permettant d'avoir le coût d'installation d'un « city parc » sur la commune. Afin de pouvoir profiter des subventions du Pays Loire Touraine (20 %), il conviendrait de mutualiser avec une autre commune l'installation de cet équipement. La commune de Nouzilly souhaitant, elle aussi, s'équiper d'un city parc, il a été établi que celle-ci pourrait être porteur du projet. Madame Le Maire propose une délibération d'intention dans ce sens dans laquelle la commune s'engage à hauteur d'un autofinancement maximal de 20 000 euros. Le Conseil Municipal vote cette déclaration d'intention à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Concert de la chorale Delta de Coline Serrault : samedi 9 septembre 2017 à 18 h.
- Course cycliste La roue Tourangelle : 1^{er} avril 2018
- Trail le Dé-Boulay : 15 avril 2018

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50